

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi dix-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absent : M. BELLIS Gilles.

Mme HALLOPE Céline a été élue Secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/09/2014

Date d'affichage : 10/09/2014

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

Lecture et signature de la séance du 20 juin 2014.

OBJET : DELIBERATION N°2014-63: DOSSIER RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL : POINT SUR LES TRAVAUX

Suite à une visite sur les lieux pour constater l'avancement de la rénovation du logement communal situé route du Buret, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu les devis pour les travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de Monsieur CONSTANTINO Carlos d'un montant de 2078 € HT (piquetage de la façade de la maison côté cimetière) et les devis de HAVI-ENERGIE d'un montant de 924.78 € HT (fourniture de corniches et remise en état du plafond de la cuisine vu sa vétusté).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-64 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2013 transmis par le Service des Eaux de Meslay-Ouest-La Cropte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2013.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-65 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES EXERCICE 2013 : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets de l'exercice 2013 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets, exercice 2013.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-66 : RAPPORT ANNUEL SPANC EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'exercice 2013 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2013.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-67 : MISE EN PLACE DU CONTROLE DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrôle de conformité est systématiquement opéré dès lors qu'il y a un branchement neuf au réseau d'assainissement collectif. Par contre, lors des mutations, aucun contrôle n'est prévu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 1331-1 et L 1331-4,
Vu le règlement du service d'assainissement collectif, en date du 29 mars 1999,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-68: DESIGNATION MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE D'EVALUATION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Monsieur le Maire rappelle que de le rôle de la commission d'évaluation des charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné :

-Monsieur ABAFOUR Michel pour siéger à la commission d'évaluation des charges de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-69: PROPOSITION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A L'ECHEANCE DES FACTURES (pour le paiement des loyers et des redevances d'assainissement)

Vu la demande croissante des usagers pour le prélèvement automatique sur le compte bancaire comme moyen de paiement de leurs factures (pour le paiement des loyers et des redevances d'assainissement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre en place le prélèvement automatique à l'échéance pour les factures (paiement des loyers et des redevances d'assainissement) qui seront établies à partir du 15 octobre et accepte de prendre en charge les frais de commissions interbancaires,
- de faire supporter à l'usager, lorsqu'il en est responsable, les frais occasionnés par un rejet,
- décide de lancer une campagne d'information auprès des usagers.

Egalement, il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION 2014-70 : DEMANDE SUBVENTION « FONDS DE CONCOURS » PAYS DE MESLAY-GREZ POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE 1^{ER} DOSSIER

Monsieur le Maire précise que des travaux de rénovation de la piscine ont été réalisés en 2013 et 2014 pour améliorer la performance de cet équipement.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 6497.93 € HT s'articule comme suit :

✓	Acquisition d'une pompe	1129.13 € HT
✓	Système d'automatisation de l'analyse et d'injection de chlore	5368.80 € HT
	Total général	6497.93 € HT

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2013-2015, afin de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter :

- le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2013-2015 à hauteur de 2599.17 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Acquisition d'une pompe	1129.13 €	Fonds de Concours	2599.17 €
Système d'automatisation chlore	5368.80 €	Autofinancement	3898.76 €
Total	6497.93 €	Total	6497.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération " Travaux de rénovation de la piscine ", telle que décrite ci-dessus ;
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2599.17 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2013-2015 ;
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-71 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal suite à la vente de la deuxième parcelle route du Buret :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
024	Produits des cessions (vente terrain route du Buret)	25 000 €	
2112 opération 117 Voirie	Achat terrain (chemin de substitution à Mr PESLIER)		900 €
2315 opération 117 Voirie	Reprofilage		11 600 €
2313 opération 121 Logements communaux	Rénovation		12 500 €
Total de la décision modificative n°3		25 000 €	25 000 €
Pour mémoire BP		93 345.77 €	93 345.77 €
Total section d'investissement		118 345.77 €	118 345.77 €

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-72 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal afin d'intégrer les biens à l'actif dans l'inventaire :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Chap 041 compte 2031	Intégration étude pour le chemin piétonnier	777.40	
Chap 041 compte 2031	Intégration étude pour la rénovation logement communal	720.00	
Chap 041 compte 2151 (inventaire 191)	Intégration étude pour le chemin piétonnier		777.40

Chap 041 compte 2313	Intégration étude pour la rénovation du logement communal		720.00
Total de la décision modificative n°4		1497.40 €	1497.40 €
Pour mémoire BP		118 345.77 €	118 345.77 €
Total section d'investissement		119 843.17 €	119 843.17 €

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-73 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 BUDGET TOURISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget tourisme afin d'intégrer les biens à l'actif dans l'inventaire :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Chap 041 compte 2031	Intégration étude pour les travaux pompes à chaleur piscine	830.55	
Chap 041 compte 2135 (inventaire 253)	Intégration étude pour les travaux pompes à chaleur piscine		830.55
Total de la décision modificative n°2		830.55	830.55
Pour mémoire BP		42 526.55	42 526.55
Total section d'investissement		43 357.10	43 357.10

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-74: MODIFICATION DELIBERATION FINALISATION DOSSIER VENTE-ACHAT CHEMINS ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR PESLIER

Monsieur le Maire fait savoir que suite à une erreur matérielle et après réception des actes par Maître LAUBRETON, la délibération n° 2014-06 en date du 23 janvier 2014 doit être modifiée sur la partie portant sur la superficie du terrain à acheter par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que l'acquisition du chemin de substitution par la commune à Monsieur PESLIER Jean-Claude soit d'une superficie de 10a72ca et non pas de 10a93ca au prix de 0.80 € le m2, soit la somme de 0.80 € x 1072m2 = 857.60 €;

- **CHARGE** le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette modification.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-75: MODIFICATION D'UN NOM D'UN LIEU-DIT

Considérant qu'il existe deux lieux dits dénommés « Le Châtaignier » sur la commune ;

Sur la proposition du service du cadastre et après l'accord des propriétaires qui habitent le lieu-dit « Le Châtaignier » dans le bourg ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de rebaptiser le lieu-dit « Le Châtaignier » situé route du Buret et de lui donner pour nouveau nom « Le Petit Châtaignier » ;

- **ACCEPTE** que la commune finance le panneau de ce nouveau lieu-dit ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce sujet.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Abattage d'arbres pour un éclaircissement autour des bungalows** : accord du conseil.
- **Achat de grands panneaux pour l'affichage communal** : accord du conseil.

- **Ouverture annuelle du débit de boissons pour la Licence IV**: dimanche 26 octobre de 11h à 13h au Centre Socioculturel.
- **Proposition d'une action dans le cadre du centenaire 1914-1918** : accord du conseil pour se renseigner si une école de CM1 ou CM2 serait intéressée par ce travail dans le secteur.
- **Commission Tourisme** : mardi 21 octobre à 18h30.
- **Commission Révision liste électorale** : à prévoir début octobre.
- **Commission Communication-Information** : à prévoir en octobre pour l'élaboration du bulletin municipal.
- **Prochain Conseil** : vendredi 24 octobre.

M. le Maire clôt la séance à 22h15.